

Boucle de Saint-Avit-de-Soulège



Randonnée n°637617

Une randonnée proposée par Office de Tourisme du Pays Foyen

Vous longez la Soulège, petit ruisseau de 13km et découvrez l'église du village, reconstruite en 1866. Vous pouvez aussi visiter le Moulin de Moustelat, construit en 1724 et toujours en fonctionnement.

À voir aussi, l'orme planté en 1848, symbolisant la liberté conquise après la Révolution, en parfaite santé. Il résiste toujours à la maladie qui a frappé les autres arbres de son espèce.

Durée :	1h45
Distance :	5.51km
Dénivelé positif :	73m
Dénivelé négatif :	74m
Point haut :	98m
Point bas :	16m

Difficulté :	Moyenne
Retour point de départ :	Oui
Activité :	A pied
Commune :	Saint-Avit-de-Soulège (33220)

Description

Le départ se fait place de la Mairie de Saint-Avit-de-Soulège au lieu-dit "J'y vois clair".

(D/A) Prenez tout droit entre les vignes sur 280m.

(1) Au lieu-dit Rauly, à la balise, allez tout droit sur 175m. Vous arrivez à l'arbre de la liberté qui a été planté en 1848 sur la Place du 8 Mai. À la balise, allez tout droit, rejoignez le lieu-dit Gros œil et continuez tout droit. Ensuite, suivez une descente d'où on peut contempler un superbe panorama.

(2) Tournez à gauche puis continuez tout droit dans la vallée de la Soulège sur un chemin goudronné. Vous êtes dans les bois. Après 100m, tout droit où vous empruntez un chemin de terre en longeant une maison. Tournez à gauche à la balise en suivant le ruisseau la Soulège, vous êtes entre bois et vignes. Tournez à droite à la balise en longeant toujours ce ruisseau et passez devant une tombe.

(3) Tournez à droite à la balise entre le tombeau et le ruisseau la Soulège puis continuez toujours tout droit en longeant la Soulège et les vignes de l'autre côté.

À la balise, tournez à droite en pénétrant dans les sous-bois : contemplez "La Soulège". Après 150m, reprenez le chemin en terre initial. Entrez dans le domaine du Moulin de Moustelat. Tournez sur votre droite en longeant toujours la Soulège.

À la balise continuez tout droit dans les sous-bois. Puis 150m plus loin, passez devant un petit pont qui enjambe le ruisseau et permet de rejoindre de l'autre côté, sur la commune de Pessac-sur-Dordogne, le moulin à eau de Moustelat datant du XVIIIème siècle. Continuez tout droit en longeant toujours le même ruisseau.

(4) À la balise, continuez tout droit. Puis faites de même à la seconde balise en restant sur le chemin à votre gauche en montant. Ensuite regagnez un chemin qui passe à travers bois et continuez tout droit. Au bout d'environ 400m, arrivez à un carrefour où vous allez tout droit. Puis suivez une montée. Après cette montée, au lieu-dit Pierrousselle et à la balise, continuez tout droit. Vous êtes à la limite entre les communes de Saint-Avit-de-Soulège et de Saint-Quentin-de-Caplong dans les vignes. Après 100m, regagnez un chemin goudronné et allez tout droit.

À la balise, continuez tout droit sur un chemin herbeux en quittant la route goudronnée.

(5) À la seconde balise, tournez à gauche et prenez la route goudronnée. Rentrez à nouveau sur Saint-Avit-de-Soulège et quittez la commune de Saint-Quentin-de-Caplong. Arrivez au lieu-dit Dignac d'où vous pouvez profiter d'un superbe panorama. Aux balises,

Points de passages

- D/A Parking Place de la Mairie**
N 44.813427° / E 0.125443° - alt. 85m - km 0
- 1 Au lieu-dit Rauly, tout droit**
N 44.814908° / E 0.122485° - alt. 79m - km 0.29
- 2 À gauche au lieu-dit Gibaud**
N 44.81728° / E 0.115606° - alt. 24m - km 1
- 3 Longer la Soulège en passant le Moulin Moustelat**
N 44.814019° / E 0.112338° - alt. 17m - km 1.53
- 4 Au lieu-dit Pierrousselle, tout droit**
N 44.807904° / E 0.109076° - alt. 26m - km 2.47
- 5 Au lieu-dit Gas, à gauche**
N 44.803109° / E 0.118563° - alt. 80m - km 3.53
- 6 Au lieu-dit Migouterie, à gauche**
N 44.808381° / E 0.126183° - alt. 79m - km 4.8
- D/A Parking Place de la Mairie**
N 44.813433° / E 0.125349° - alt. 85m - km 5.51

continuez tout droit puis après le petit cimetière, tournez à droite au lieu-dit Gas.

Tournez à gauche au lieu-dit Vircoulon et continuez tout droit sur une route goudronnée.

(6) À la balise tournez à gauche au lieu-dit Migouterie. Tournez à gauche à la balise puis continuez tout droit. À la balise, quittez la route goudronnée et prenez le chemin herbeux à droite. À la balise, allez tout droit : vous êtes au lieu-dit J'y vois clair. 110m plus loin, tournez à droite puis continuez tout droit jusqu'à votre point de départ, le parking de la Mairie (D/A).

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-de-saint-avit-de-soulege/>

En savoir plus : Office de Tourisme du Pays Foyen - 102 rue de la République 33220 Sainte Foy la Grande

Tel : 0557460300 - Email : tourisme@paysfoyen.fr - Site internet : <http://www.tourisme-dordogne-paysfoyen.com/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 500m

©2021 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.